

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 octobre 2016
CO 065 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 50
Présents : 42
Votants : 43

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (arrivée à 21h40), Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), André VIONNET, Hubert DELACROIX, Antoine MARCELIN, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Bruno ROBERT, Michel FEVRE, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Anne CHARLET, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Hervé CORON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Roland CHAILLON, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER.

Ont donné pouvoir : Catherine CATHENOZ donne pouvoir à Jean-François GAILLARD.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Daniel DURET, Bénédicte LAMY, Pascal BONVALOT, Eric PICHEGRU, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO, Dominique BOICHUT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Denis BRENIAX, Frédéric LAMBERT, Charles VALLET, Marie-Christine CHANOIS, Dominique PELLIN, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Michel BONTEMPS, Cédric ACCARY (trésorier).

Secrétaire de séance : Madame Nelly BUYS

Convocation faite le : 27 septembre 2016

Objet : Approbation du procès-verbal de séance du 29 juin 2016.

VU le procès-verbal de séance du 29 juin 2016 tel que signé par le secrétaire de séance et le Président de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny, et diffusé en amont de la séance de Conseil dans un délai d'au moins 5 jours franc ;

ENTENDU l'appel de Monsieur le Président à d'éventuelles observations ;

ENTENDU l'observation de Monsieur Roland CHAILLON portant sur le dernier point des questions diverses, à savoir le nombre de créneaux horaires accordé au collège Jules Grévy. Il précise que son intervention tendait à mettre en évidence que le collège privé disposait proportionnellement de plus de créneaux horaires que le collège public. Il propose que les élèves du collège public soit accueilli simultanément dans les 2 bassins ce qui permet de doubler les créneaux au détriment de personne.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de séance du 29 juin 2016 à l'unanimité avec une observation de Monsieur Roland CHAILLON sur la dernière page du compte-rendu qui concerne les ouvertures aux scolaires de la piscine. Il trouve que ses propos ont été lénifiés : il souhaite souligner le manque de créneaux pour le collège public par rapport au collège privé. Plusieurs classes de collège peuvent être accueillies en même temps ; il est donc possible de mettre ensemble des enfants du privé et du public afin de mieux occuper l'équipement. Le Président indique que l'an prochain, les créneaux scolaires seront réservés en priorité aux primaires (CM1 et CM2) et aux sixièmes.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le Président,

Jean-François GAILLARD